

Séance du Lundi 28 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal : 22 avril 2025

Nbre de conseillers en exercice : 25

Présents : 17

Procurations : 3

Excusés : 4

Absent : 1

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, RENO Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BREBION Benoit, adjoint, ayant donné procuration à COUDERC Eric, maire
GILBERT Philippe, conseiller municipal, ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle, adjoint
FERCHAUD Marie-Paule, conseiller municipal, ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, adjoint

Absents excusés : FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, REMIGEREAU Elodie et VALTAT Karine, conseillers municipaux

Absent : DROUET Céline, conseiller municipal

38-2025 SUBVENTION AU BENEFICE DU BUDGET DU CCAS 2025

Afin d'équilibrer le budget 2025 du CCAS il a été inscrit une subvention provisoire de 30 000 € au budget primitif principal 2025. Cette subvention d'équilibre est versée en deux fois au bénéfice du budget du CCAS.

Il est proposé un premier versement de 15 000 € dès maintenant. La seconde partie sera versée en fin d'année au vu des besoins du budget du CCAS et correspondant au delta du montant définitif de la subvention afin d'équilibrer le budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 22A-2025 du 31 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés ;

- **DECIDE** d'octroyer une subvention provisoire de 30 000 € au bénéfice du CCAS pour l'année 2025.
- **PRECISE** que cette subvention est versée en deux fois, un premier versement de 15 000 € en avril et un second versement sera fait en fin d'année correspondant au delta du montant définitif de la subvention afin d'équilibrer le budget du CCAS.
- **PRECISE** également que les crédits sont inscrits au budget primitif en dépenses à l'article 657363 du Budget Communal Principal et en recettes à l'article 74741 du Budget du C.C.A.S.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
ERIC COUDERC

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 07/05/2025
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia
Cadoret
Date de signature : 07/05/2025
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent
sur Sèvre

Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 09/05/2025

Délibération n° 38-2025 du 28/04/2025

Page 1



SAINT LAURENT SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 28 avril 2025

Envoyé en préfecture le 07/05/2025
Reçu en préfecture le 07/05/2025
Publié le
ID : 085-218502383-20250428-20250428DEL39-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal..... 22 avril 2025

Nbre de conseillers en exercice : 25

Présents : 17

Procurations : 3

Excusés : 4

Absent : 1

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BREBION Benoit, adjoint, ayant donné procuration à COUDERC Eric, maire
GILBERT Philippe, conseiller municipal, ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle, adjoint
FERCHAUD Marie-Paule, conseiller municipal, ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, adjoint

Absents excusés : FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, REMIGEREAU Elodie et VALTAT Karine, conseillers municipaux

Absent : DROUET Céline, conseiller municipal

39-2025 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARKING IMPASSE DES ECOLES – CHOIX DE L'ENTREPRISE ET AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LE MARCHÉ

Une consultation a été lancée concernant les travaux d'aménagement du parking de l'impasse des écoles.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal d'annonces légales Ouest France le 28 février 2025, ainsi que sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr> avec une date limite de remise des offres fixée au jeudi 27 mars 2025 à 12h.

Le dossier de consultation a également été mis en ligne sur cette même plateforme.

Les travaux consistent en un aménagement de voirie et de parkings avec édification d'un mur de soutènement.

Il a été exigé la présentation de variantes :

- Variante n°1 : Réalisation de parking perméable
- Variante n°2 : Mise en place d'un mur béton enduit en lieu et place des gabions
- Variante n°3 : Réalisation de parking perméable (variante n°1) + Mise en place d'un mur béton enduit en lieu et place des gabions (variante n°2)

Trois plis électroniques ont été déposés. Les propositions reçues ont été examinées par VENDEE EXPANSION SPL, maître d'œuvre dans cette opération.

Le résultat est le suivant :

	Estimation (HT)	Offre CHARRIER (HT)	Offre DUBREUIL TP (HT)	Offre SLO SERVICE (HT)
Maché de base : Enrobés + mur gabions	157 492 € (188 990.40 € TTC)	155 273,25 € (186 327.90 € TTC)	148 481,85 € (178 178,22 € TTC)	190 712,37 € (228 854.84 € TTC)
Variante 1 : parking perméable	174 052 € (208 862.40 € TTC)	171 405,25 € (205 686.30 € TTC)	162 235,85 € (194 683.02 € TTC)	204 338,37 € (245 206.04 € TTC)
Variante 2 : mur béton (à la place des gabions)	158 017 € (189 620.40 € TTC)	153 648,25 € (184 377.90 € TTC)	146 731,95 € (176 078.34 € TTC)	182 936,87 € (219 524.24 € TTC)
Variante 3 : parking perméable + mur béton	174 577 € (209 492.40 € TTC)	169 780,25 € (203 736.30 € TTC)	160 485,95 € (192 583.14 € TTC)	196 562,87 € (235 875.44 € TTC)

Les différentes propositions sont soumises au vote du conseil municipal pour le choix des variantes :

Choix des gabions : 19 voix pour / 1 voix contre les gabions

Choix enrobé ou perméable : enrobé : 1/ perméable : 19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Le conseil municipal APRES EN AVOIR DELIBERE,

➔ **DECIDE** de retenir la variante 1 selon le résultat des votes suivants :

- Mur gabions : 19 voix pour et 1 voix contre,
- Parking : 19 voix pour perméable et 1 voix pour enrobé.

➔ **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise DUBREUIL, mandataire du groupement DUBREUIL/CHOLET TP, pour la proposition **variante 1 - Parking perméable** d'un montant de 162 235,85 € HT et 194 683,02 € TTC)

➔ **AUTORISE** M. le Maire à signer et notifier le marché correspondant avec le groupement retenu,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

ERIC CUDERC

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 07/05/2025
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance

Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 07/05/2025
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 09/05/2025

Séance du Lundi 28 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal..... 22 avril 2025

Nbre de conseillers en exercice : 25

Présents : 17

Procurations : 3

Excusés : 4

Absent : 1

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BREBION Benoit, adjoint, ayant donné procuration à COUDERC Eric, maire
GILBERT Philippe, conseiller municipal, ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle, adjoint
FERCHAUD Marie-Paule, conseiller municipal, ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, adjoint

Absents excusés : FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, REMIGEREAU Elodie et VALTAT Karine, conseillers municipaux

Absent : DROUET Céline, conseiller municipal

40-2025 ESPACES NATURELS SENSIBLES – RENOUELEMENT DE L'ARRETE PREFECTORAL CONCERNANT LA RESERVE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE

Le conseil départemental de la Vendée a transmis l'arrêté préfectoral de 2019 portant institution d'une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) sur les propriétés départementales et communales situées au lieudit « La Petite Yvoie » et « La Barbinière ». L'arrêté est arrivé à échéance en mai 2024, il convient de le renouveler.

Cet arrêté concerne l'interdiction et la réglementation de la chasse ainsi que d'autres mesures de protection spécifique comme l'interdiction du camping, du caravanning, de l'usage du feu, de dépôt de déchets de toute nature, de l'utilisation d'appareils sonores, de la circulation de véhicules à moteur, de la pratique du VTT et de la randonnée équestre en dehors des sentiers balisés, des chiens non tenus en laisse...

Le département sollicite la commune pour savoir si elle souhaite maintenir le classement. Cela permettrait d'avoir une cohérence réglementaire sur ce secteur à l'échelle de la commune et du département et de procéder à des verbalisations en cas de réel débordement.

Cette réserve est instituée pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

→ **EST FAVORABLE** au renouvellement de l'arrêté préfectoral de 2019 portant institution d'une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) sur les propriétés départementales et communales situées au lieudit « La Petite Yvoie » et « La Barbinière » pour une durée de 5 ans.

→ **DEMANDE** d'ajouter dans l'arrêté préfectoral la possibilité des courses d'orientation.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 16/05/2025
Saint Laurent sur Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 19/05/2025

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 16/05/2025
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....22 avril 2025

Nbre de conseillers en exercice : 25

Présents : 17

Procurations : 3

Excusés : 4

Absent : 1

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BREBION Benoit, adjoint, ayant donné procuration à COUDERC Eric, maire
GILBERT Philippe, conseiller municipal, ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle, adjoint
FERCHAUD Marie-Paule, conseiller municipal, ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, adjoint

Absents excusés : FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, REMIGEREAU Elodie et VALTAT Karine, conseillers municipaux

Absent : DROUET Céline, conseiller municipal

41-2025	PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
---------	---

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Il est proposé au conseil municipal les modifications suivantes :

Modification du tableau des effectifs

Services Techniques

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet et création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe au 1^{er} mai 2025.

Modification suite accroissement d'activité

Pôle Enfance Jeunesse

- Création d'un poste d'Adjoint Animation pour exercer des missions d'AESH, du 19 avril au 4 juillet 2025 inclus
Volume d'heures : 71 h
- Création d'un poste pour accompagnement au restaurant scolaire, du 1^{er} juin au 4 juillet 2025 inclus
Volume d'heures : 27 h
- Modification d'un poste d'Adjoint Animation périscolaire/restaurant scolaire, à compter du 1^{er} juin au 31 août 2025
Passage de 10h00 à 27h00 hebdo scolaire

Services Administratifs

- Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet pour accroissement temporaire d'activité du 15 mai au 30 juin 2025 (inclus).

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L332-23-1 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2313-1
Le conseil municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés ;

- **ACCEPTÉ** les différentes modifications telles qu'énoncées ci-dessus.
- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs en conséquence.
- **DIT** que les crédits correspondant sont inscrits au budget général.
- **AUTORISE** le maire à procéder à toutes les opérations découlant de ces modifications et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 16/05/2025
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 16/05/2025
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 19/05/2025